

Délibération n°06

13 AVR. 2017

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**

61

**Nombre de Conseillers
en exercice :**

61

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

61

Nombre de votants :

59

Date de convocation :
21 mars 2017

**Date d'affichage
du compte-rendu :**
4 avril 2017

Objet :

**Achat d'électricité : adhésion
de Riom Limagne et Volcans à
un groupement de commandes
avec le Syndicat
Intercommunal d'Electricité et
de Gaz du Puy de Dômes (SIEG
63)**

L'AN deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, M Jacque DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGALT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Marie-Christine BAILLY, M Philippe SCHAAL, M Jean-Yves VIDEAU **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

- M José BELDA conseiller communautaire unique de CHAVAROUX *a donné pouvoir* à M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Annick DAVAYAT conseillère communautaire unique de VARENNES S/MORGE, *a donné pouvoir* à M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR *a donné pouvoir* à Mme Françoise LAFOND
- Mme Nicole LAURENT *a donné pouvoir* à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Nicole PICHARD *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de ST-LAURE, *a donné pouvoir* à Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.
- M Lionel CHAUVIN
- M Jacques LAMY

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :

Mme Catherine HOARAU

Achat d'électricité : adhésion de Riom Limagne et Volcans à un groupement de commandes avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy de Dômes (SIEG 63)

Vu la loi n° 201-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité dite loi «NOME»,
Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'électricité annexée,

La loi dite loi «NOME» a supprimé la possibilité d'accès aux tarifs réglementés de vente pour les contrats dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA depuis le 1^{er} janvier 2016.
Dans ce contexte et ce dès 2015, le SIEG 63 s'est porté coordonnateur d'un groupement de commande auquel les trois EPCI fusionnés avaient adhéré.

Ce groupement de commande instauré pour trois ans, prendra fin en 2017. Il convient donc de renouveler l'opération. Afin d'être en capacité d'engager une procédure d'accord-cadre, le SIEG 63 propose un groupement d'une durée de 6 ans couvrant la période 2018/2021.

Le coordonnateur du groupement sera le SIEG 63. Il sera chargé de signer et notifier les accords-cadres et marchés subséquents.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat, coordonnateur du groupement.

Riom Limagne et Volcans peut adhérer à ce groupement de commande pour les équipements communautaires suivants :

Sites et localisations
Aires d'accueil des gens du voyage (VOLVIC, CHATEL-GUYON, RIOM, ENVAL, ST-BONNET-PRES-RIOM)
Bâtiments intercommunaux (ENNEZAT)
Multi-Accueil (RIOM)
Piscine Béatrice Hess (RIOM)
Gymnase Aimé Césaire (RIOM)
Centre de Tir à l'Arc (RIOM)
Musée Mandet (RIOM)
Pépinière entreprises et logements (VOLVIC)
Médiathèque et RAM (RIOM)
Maison de l'enfance (ENNEZAT)
Centre de loisirs (SAINT LAURE)

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- **accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, annexée à la présente décision,**
- **autorise l'adhésion de Riom Limagne et Volcans au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité des contrats dont la puissance est supérieure à 36 kVA,**
- **autorise le Président ou son représentant légal à signer la convention de groupement,**
- **autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte Riom Limagne et Volcans, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

A Riom, le 28 mars 2017

Le Président

Fredéric BONNICHON

